



GENDER
AND TRADE
COALITION

UN PROGRAMME FÉMINISTE POUR LE COMMERCE

La **Coalition pour genre et commerce** (« Gender and Trade Coalition » en anglais), créée en 2018 par des activistes féministes et progressistes, entend faire valoir une analyse féministe du commerce et faire du plaidoyer en faveur de politiques commerciales équitables. Les 13 organisations membres actuelles du Groupe directeur sont : African Women's Development and Communications Network ; Asia Pacific Forum on Women, Law, and Development ; Association of Women's Rights in Development ; ActionAid ; Development Alternatives with Women for a New Era ; Latin America Gender and Trade Network ; Nawi-Afrifem Macroeconomics Collective ; Pacific Network on Globalisation ; Regions Refocus ; Third World Network ; Third World Network–Africa ; Women In Development Europe+ ; et Women in Migration Network. Les trois coprésidentes élues sont : African Women's Development and Communications Network, Latin America Gender and Trade Network, et Regions Refocus (qui fait également office de Secrétariat).

Ce programme s'appuie sur les propositions politiques présentées dans la série de documents d'éclairage de Regions Refocus, produite pour la Gender and Trade Coalition. La série de documents d'éclairage comprend des articles courts, sous forme de questions-réponses, qui abordent les principaux enjeux commerciaux sous un angle féministe – notamment le genre, la relèvement post-conflit, la migration et le climat – et se conclut par cinq propositions de politiques stratégiques. Ces documents d'éclairage sont le résultat d'un processus de rédaction collaboratif, chacun d'entre eux ayant été produit par Regions Refocus en collaboration avec différents membres de la Coalition.

La liste complète des auteures des documents d'éclairage et de leurs propositions comprend Erica Levenson, Anita Nayar, Mariama Williams, Ranja Sengupta, Fatimah Kelleher, Maureen Penjueli, Adam Wolfenden, Carol Barton, Hien Nguyen Thi, Catherine Tactaquin, Senani Dehigolla, et Nela Porobić. Les différentes propositions ont été compilées et développées, et un avant-propos a été ajouté, par Erica Levenson pour révision et ajout par la Coalition élargie.

Édition : Erica Levenson

Conception graphique : Cinthia Chen & Mariana Silvério

Traduction : Mariana Silvério

Citation : Coalition pour le commerce et le genre. 2025. « Un programme commercial féministe » .



Soutenez ce programme : bit.ly/EndorseFeministTrade



Rejoignez-nous : bit.ly/JoinGenderTrade



contact@gendertradecoalition.org



[@GenderandTrade](https://twitter.com/GenderandTrade)



gendertradecoalition.org



Avant-propos



En tant que féministes travaillant activement à la réalisation des objectifs interconnectés de la justice de genre et de commerce, nous sommes pleinement conscientes des multiples crises auxquelles notre monde est confronté – notamment économiques, politiques, écologiques et sociales – et du rôle significatif que le commerce a joué dans leur formation et leur exacerbation. Ce sont les femmes, les jeunes filles et les personnes non conformes au genre qui sont les plus touchées par chacune de ces crises et qui ont subi les conséquences les plus négatives du régime commercial actuel, fondamentalement injuste, y compris l'intensification récente des guerres tarifaires et commerciales. Les femmes autochtones, rurales et migrantes sont parmi les plus durement touchées.

Les soi-disant experts des institutions financières internationales tentent continuellement de nous convaincre que le commerce peut résoudre les problèmes qu'il a créés : en propulsant le développement des États du Sud si seulement leurs économies sont suffisamment ouvertes ; en encourageant l'adaptation de techniques de production propres et le transfert de technologies liées au climat grâce au libre-échange ; en facilitant la paix grâce à l'interdépendance commerciale ; en freinant les migrations grâce à des accords commerciaux préférentiels ; et en augmentant le niveau de vie des femmes grâce à leur participation au commerce et à la création d'emplois liés au commerce. S'ils ont réellement poursuivi ces objectifs, ils ont échoué.

Le commerce peut soit stimuler les pays vers l'avant, soit agir comme une ancre autour de leur cou. C'est ce qui ressort clairement de la comparaison entre l'expérience historique des pays aujourd'hui développés et celle des pays en développement d'aujourd'hui. Les marchés des pays en développement ont été ouverts grâce à des prêts conditionnés par la libéralisation et la déréglementation du commerce, tandis que les pays développés actuels ont accordé à leurs industries nationales d'importantes subventions et les ont protégées de la concurrence internationale par des politiques protectionnistes. En conséquence, les pays en développement ont été systématiquement privés des recettes commerciales qui pourraient et devraient financer leur propre développement. Leur intégration inégale au commerce international favorise un modèle régressif de spécialisation productive et commerciale qui perpétue une logique d'appropriation coloniale. En d'autres termes, la libéralisation généralisée et obligatoire du commerce dans les pays en développement a sapé le développement au lieu de le stimuler.

Cela a conduit directement à l'aggravation des taux de pauvreté, des inégalités entre les sexes, de l'insécurité hydrique et alimentaire, des migrations et des déplacements forcés, ainsi que le non-respect des droits humains tels que l'accès à l'éducation, à un logement sûr et aux soins de santé, y compris les services de santé sexuelle et reproductive. Le commerce a également facilité et financé les projets conjoints de l'impérialisme et du militarisme, y compris le génocide en cours en Palestine et la violence généralisée et le vol des terres des communautés autochtones. **Tirer parti du commerce comme moteur du développement est particulièrement urgent, car les inégalités structurelles entre les sexes en matière de sécurité et de souveraineté alimentaires, d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie, de travail de soins et de protection sociale, ainsi que sur le marché du travail menacent la survie des femmes face à une polycrise, y compris l'urgence climatique.** L'espace national de la politique commerciale doit être soigneusement adapté et personnalisé pour chaque pays, car les accords commerciaux prédateurs et insensibles enfoncent les pays dans la dette et poussent les femmes encore plus loin aux marges d'États vidés de leur substance.



Un programme féministe pour le commerce



Nous avons élaboré ce programme en tant que féministes travaillant activement à la réalisation des objectifs interdépendants de justice de genre et de commerce. Ce programme est pertinent pour les décideurs politiques, les universitaires et la société civile, et offre un terrain d'entente pour renforcer notre travail parallèle.

1 Restaurer l'espace politique des pays du Sud. Le rétrécissement de l'espace politique consacrés au développement, à l'investissement social, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans les pays du Sud est inextricablement lié à la présence croissante des pays du Nord et de leurs entreprises. Des accords prédateurs en matière de commerce, d'investissement et de prêt ont accaparé l'espace politique de la majorité des pays du Sud et privilégié la domination financière et les échanges inégaux persistants du Nord. La prolifération des accords bilatéraux de commerce et d'investissement a utilisé une stratégie de « diviser pour mieux régner » pour isoler les États du Sud et les forcer à se faire concurrence, ce qui a conduit à toujours plus de concessions. Les États du Sud doivent collectivement se réappropriier leur espace politique, améliorer leurs termes de l'échange, relancer la coopération Sud-Sud et remédier à cette relation parasitaire.

2 Abandonner la libéralisation du commerce en tant qu'objectif politique général. La libéralisation généralisée des échanges a soumis les pays en développement à une concurrence déloyale des produits étrangers et les a systématiquement privés de recettes commerciales. Le manque de marge de manœuvre politique dû à des règles commerciales injustes a limité la capacité de ces pays à améliorer leurs termes de l'échange et a empêché les investissements nécessaires à la transformation de la production, à la diversification économique, à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Ce qu'il faut, c'est une poursuite équilibrée des trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – par le biais des politiques commerciales.

3 Garantir une participation significative des groupes progressistes de défense des droits des femmes à toutes les négociations d'accords commerciaux et d'investissement, y compris aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Les militantes et universitaires féministes ont annoncé des avancées dans la compréhension des impacts sexospécifiques du commerce, mais leurs analyses et leurs consultations sont au mieux symboliques, au pire ignorées.

4 Réorienter l'analyse des accords commerciaux sur la nature des emplois créés pour les femmes et les personnes non conformes au genre, plutôt que de se contenter de déterminer si des emplois pour les femmes seront créés ou non. La logique réflexive selon laquelle la libéralisation du commerce est intrinsèquement bénéfique pour les femmes parce qu'elle est bénéfique pour tout le monde ne tient pas. La plupart des emplois créés pour les femmes dans le cadre du commerce se situent au bas des chaînes de valeur mondiales, où elles sont ontraintes d'occuper les emplois les moins bien rémunérés et les moins sûrs, ce qui a aggravé l'inégalité entre les sexes et la stratification économique au lieu de les améliorer.

5

Réviser les règles et accords commerciaux pertinents, y compris l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce, afin de permettre aux pays en développement d'accorder des subventions à leurs secteurs de l'agriculture et de la pêche. La production alimentaire jouant un rôle important dans l'économie des pays en développement et la souveraineté alimentaire mondiale. Les États doivent donc disposer d'une marge de manœuvre pour accorder des subventions à leurs agriculteurs et à leurs pêcheurs, dont la plupart sont de petits exploitants. Cela est particulièrement nécessaire pour les petites productrices, qui sont accablées par des responsabilités inégales en matière de soins et qui luttent pour produire autant que les hommes. L'agriculture et la pêche industrielles doivent être encadrées par de futurs accords afin d'éviter de nouvelles pertes et dommages dans les pays du Sud.

6

Abolir le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE). Le RDIE permet aux entreprises de poursuivre les États lorsqu'elles n'obtiennent pas ce qu'elles veulent, notamment lorsque les États mettent fin à des accords d'investissement ou à des activités connexes pour protéger leurs populations. Ce mécanisme est utilisé de manière disproportionnée par les entreprises du Nord contre les États du Sud : les poursuites intentées par des investisseurs américains, canadiens et européens représentent près de 90 % de l'ensemble des affaires RDIE, et les verdicts leur sont très majoritairement favorables. Cette situation a non seulement coûté aux pays du Sud des milliards de dollars qui auraient dû servir à financer des investissements nationaux, mais elle a également instillé une culture de la peur parmi les États. Les femmes ont été les plus durement touchées par la destruction des États et des services publics, avec la montée du travail de soin non rémunéré, de la pauvreté et du travail informel et précaire. Les États doivent être en mesure de s'opposer aux entreprises sans craindre l'arbitrage et de réaliser leurs propres objectifs politiques.

7

Renoncer aux restrictions relatives aux droits de propriété intellectuelle (DPI), y compris aux engagements pris au titre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, en ce qui concerne les technologies liées au climat et à la santé. Une telle dérogation est réclamée depuis longtemps par les pays en développement dans divers forums multilatéraux, car elle est essentielle pour assurer le transfert de technologie nécessaire des pays développés vers les pays en développement, et les DPI stricts constituent le principal obstacle à ce transfert.

8

Renforcer le principe du traitement spécial et différencié en tant que principe fondamental dans tous les accords commerciaux et dans l'élaboration des politiques. Au cours de la dernière décennie au moins, mais surtout au cours des cinq dernières années, alors que les mesures commerciales unilatérales visant à la « durabilité » adoptées par les pays développés ont connu une croissance exponentielle, le principe du traitement spécial et différencié n'a pas été respecté comme il se doit. Les pays en développement ont historiquement très peu contribué au changement climatique et sont pourtant les principales cibles des efforts de durabilité environnementale liés au commerce, tandis que les pays développés demeurent les plus gros émetteurs et consommateurs. Cette situation est fondamentalement injuste et directement contraire au principe du traitement spécial et différencié.



9

Empêcher les entreprises de privatiser les services publics. Les multinationales ont déjà commencé à capitaliser sur la crise climatique par le biais d'investissements dits « verts », qui privatisent des processus qui devraient être gérés par l'État, tels que l'adaptation des systèmes alimentaires. Le danger est grand de voir les entreprises consolider leur emprise sur les pays du Sud à travers la crise climatique. Seul un État actif peut discipliner les entreprises et empêcher ce qui sera certainement un désastre pour les pays du Sud, et en particulier pour les femmes confrontées au fardeau croissant du travail de soin non rémunéré, à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et hydrique, et aux déplacements forcés face à l'aggravation de la crise écologique.

10

Adopter une législation internationale contraignante sur le devoir des entreprises de mener une diligence raisonnable en matière de droits humains dans tous les secteurs, afin de garantir que leurs activités commerciales ne violent pas les droits humains. Bien qu'il existe des accords non contraignants, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, il n'existe aucun mécanisme d'application en cas de violation de ces accords. Comme les entreprises ont clairement montré que leur priorité est le profit plutôt que les personnes, même dans les contextes de relèvement et post-conflit, il est nécessaire de créer une législation contraignante pour réglementer leurs activités.

11

Activer les clauses des accords de commerce et d'investissement qui prévoient une violation ou un non-respect en cas de conflit. De nombreux accords de commerce et d'investissement contiennent de telles clauses, mais elles ne sont jamais activées par crainte des États de fuites de capitaux et/ou d'arbitrage. Cependant, le maintien des conditions négociées et convenues avant un conflit limite l'espace politique nécessaire à la médiation des conflits et aux efforts de redressement post-conflit, et peut entraîner de nouvelles violations des droits humains. Les États doivent être capables de reconnaître que les accords de commerce et d'investissement les pénalisent au lieu de les aider, et avoir le courage de les résilier.

12

Limiter le rôle des industries extractives dans le relèvement post-conflit. Si les pays touchés par un conflit doivent augmenter leurs revenus pour répondre aux besoins humains, cela doit se faire de manière durable, dans des limites écologiques sûres, et être guidé par le bien-être humain et la régénération écologique. Outre les nombreux impacts sociaux et environnementaux négatifs que les industries extractives ont eu dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, ils ont détourné des États des milliards de dollars d'impôts et de recettes provenant de flux financiers illicites. L'augmentation de l'extraction des ressources naturelles ne doit pas être considérée comme un moyen infaillible de générer des recettes nationales, en particulier lorsque les multinationales contrôlent la plupart ou la totalité des opérations minières.

13

Encourager la production, le raffinage et le traitement des minéraux critiques au niveau national dans les pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA). Les pays en développement riches en ressources et les PMA doivent disposer d'une flexibilité politique totale pour déterminer leur propre politique commerciale et d'investissement en ce qui concerne leurs minéraux critiques, ce qui n'est possible que si chaque aspect de leur extraction est contrôlé de manière autonome. L'extraction des minéraux critiques dans les pays en développement doit respecter les droits des communautés locales, rester dans les limites de la planète et contribuer à la transformation structurelle nationale, ainsi qu'à leur développement économique grâce aux revenus et à la valeur ajoutée.

14

Réaliser des évaluations d'impact social et des droits humains avant, périodiquement pendant et après la mise en œuvre des accords de commerce et d'investissement. Ces évaluations devraient être menées par des commissions indépendantes de la société civile financées par le gouvernement, en consultation avec les communautés concernées, et contribuer aux processus décisionnels participatifs. Plus important encore, les évaluations devraient avoir un impact réel sur l'adhésion aux accords et les négociations futures. Dans les cas où les évaluations identifient des impacts négatifs sur les droits humains et la société, les accords doivent être modifiés pour répondre aux problèmes identifiés. S'il n'est pas possible de traiter ces questions tout en respectant les accords, les États devraient se retirer de ceux-ci.

15

Inclure des échéanciers pour l'examen des violations des droits des travailleurs·euses migrant.es, en particulier des travailleuses migrantes, dans toutes les clauses des accords commerciaux relatives à la migration de la main-d'œuvre. Les travailleurs·euses migrant.es sont poussé.es dans des emplois mal rémunérés et à haut risque, et les travailleuses migrantes sont confrontées à des obstacles liés à leur sexe qui les désavantagent encore plus sur le marché du travail et les poussent vers le travail informel, y compris le travail domestique. Tous.tes les travailleurs·euses migrants.es sont trop souvent considérés comme jetables par les pays de destination, ce qui est rendu possible par l'absence ou l'irrégularité de contrôle de leur traitement par les pays d'origine. Cette situation est délibérée de la part des pays d'origine : de nombreux États du Sud dépendent des transferts de fonds, qui représentent une part importante de leur produit intérieur brut (PIB), et sont donc réticents à reconnaître ou à contester l'exploitation inhérente à la plupart des programmes de migration de travail. La solution est double : les transferts de fonds ne doivent pas être considérés comme une source de PIB, et davantage d'investissements doivent être consacrés à la transformation structurelle nationale, à la création d'emplois et à la formation professionnelle, en accordant une attention particulière aux femmes. Les États doivent jouer un rôle actif dans la garantie des droits du travail de leurs populations, y compris lorsqu'elles partent travailler à l'étranger.

16

Développer les voies de migration régulières. Il est indispensable de réduire le nombre de personnes qui migrent par des voies irrégulières, effectuent des voyages dangereux et vivent dans des situations précaires, qu'elles soient à la recherche d'un emploi ou d'un asile. Les frontières entre les migrations de travail et les migrations liées au climat ne sont plus guère discernables : la modification des paysages, l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes et la perte des moyens de subsistance rendent de plus en plus d'endroits invivables (en particulier dans les pays du Sud). Le commerce est l'un des principaux moteurs et vecteurs du changement climatique, ainsi que de l'inégalité économique et entre les sexes. 70 % de tous les accords commerciaux préférentiels signés au cours des dix dernières années comportent des dispositions relatives à la migration, et l'on estime que 80 % des personnes déplacées par le changement climatique sont des femmes. Une approche féministe et fondée sur les droits de la personne en matière de migration demande que l'on s'attaque aux causes profondes de la migration et que l'on facilite l'accès de tous les migrants à un travail décent, au regroupement familial, à la résidence permanente et à la citoyenneté. Si les politiques et les accords commerciaux bilatéraux jouent un rôle important dans la gouvernance des migrations et doivent donc être améliorés, c'est avant tout au niveau multilatéral qu'il convient de mettre en place une gouvernance des migrations équitable et fondée sur les droits de la personne.

